



PRIME de 150€

à chaque Sorédien

qui achètera un **vélo**

électrique

neuf ou d'occasion



La commune poursuit sa politique en faveur de la mobilité douce.

Pour mettre un frein à l'usage de la voiture, surtout la voiture solo, Sorède multiplie les actions en faveur des modes de transports alternatifs, navette gratuite, valorisation et création à venir de chemins cyclables et piétons.

Dernière action en ce domaine, le Conseil Municipal a décidé d'allouer à tout Sorédien une prime de 150 € pour l'achat d'un vélo électrique neuf ou d'occasion (auprès d'un professionnel), sur présentation d'une facture et d'un justificatif de domicile.

Pour tout renseignement supplémentaire, merci de prendre contact auprès du service accueil de la mairie

contact@mairie-sorede.fr / tél 04.68.89.22.06